

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4149

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : La Duchère - Quartiers de la Sauvegarde et du Château - Renouvellement urbain - Mission de composition urbaine et de programmation - Convention de participation financière de Grand Lyon habitat (GLH) et de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Demande de subventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barret, Mme Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4149**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Lyon 9°
objet :	La Duchère - Quartiers de la Sauvegarde et du Château - Renouvellement urbain - Mission de composition urbaine et de programmation - Convention de participation financière de Grand Lyon habitat (GLH) et de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Demande de subventions
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Lyon La Duchère fait l'objet depuis 2003 d'un projet de lourde restructuration urbaine principalement localisée sur le Plateau dans le cadre d'un grand projet de ville (GPV). Ce projet implique, outre des réhabilitations, la démolition de 1 700 logements sociaux et la reconstruction de nouveaux logements, aux formes urbaines renouvelées, afin de rééquilibrer la part des parcs public et privé. Depuis 2005, un véritable centre de quartier a été créé, regroupant les commerces, équipements et services publics. Aujourd'hui, le projet urbain de la Duchère amorce sa 2° phase, avec une ambition forte de mieux intégrer les objectifs de développement durable.

Les secteurs de la Sauvegarde et du Château, situés respectivement entre l'ouest lyonnais ou Vaise et le futur cœur de quartier entièrement rénové, ont fait l'objet depuis le début des années 1980 de procédures liées à la politique de la ville et sont, aujourd'hui, inscrits dans le périmètre opérationnel du GPV et de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Duchère. Ceux-ci doivent maintenant s'inscrire dans la même dynamique.

Il s'agit, à travers une étude dédiée à ces 2 secteurs sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, de définir pour chacun d'eux une programmation, et d'établir un plan de composition urbaine qui intègre les ambitions du développement durable, d'estimer le coût de ces projets et de définir les conditions de leur faisabilité à l'horizon 2020, prenant en compte le court, moyen et long terme.

L'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, bailleur social principal du secteur de la Sauvegarde et l'OPH du Rhône, fortement concerné par l'avenir du secteur du Château, se mobilisent au travers d'un cofinancement de cette étude.

Le coût global prévisionnel des missions à mener est de 143 113,36 € TTC, dont le financement est le suivant :

Intitulé de l'action	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Office public de l'habitat (OPH) du Rhône (en €)	Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (en €)	Total (en € TTC)
mission de composition urbaine et de programmation	113 113,36	15 000,00	15 000,00	143 113,36

Le montant de ces participations est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au montant prévisionnel ci-dessus indiqué, les participations seraient recalculées *au prorata* de la dépense réellement engagée et justifiée par la Communauté urbaine. Les participations financières de ces organismes s'entendent nettes de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de la mission de composition urbaine et de programmation des quartiers de la Sauvegarde et du Château sur le secteur de la Duchère à Lyon 9°,

b) - les conventions de participation financière à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et l'OPH du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'OPH Grand Lyon habitat et l'OPH du Rhône les participations financières d'un montant maximal de 15 000 € chacune dans le cadre la mission de composition urbaine et de programmation des quartiers de la Sauvegarde et du Château sur le secteur de la Duchère à Lyon 9°,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 7478 - fonction 824 - opération n° OP17O0855, selon l'échéancier suivant : 30 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.